



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget  
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 343  
Plan France Très haut débit



PROGRAMME 343  
**Plan France Très haut débit**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas COURBE

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 343 : Plan France Très haut débit

La généralisation de la fibre optique jusqu'à l'abonné et de la 4G pour l'ensemble des Français est indispensable pour résorber les fractures numériques et renforcer l'attractivité des territoires. Pour cette raison, le Gouvernement a décidé d'aller au-delà des objectifs initiaux du plan France très haut débit (PFTHD), qui prévoyait notamment de garantir à tous un accès au très haut débit (supérieur à 30 Mbits/s) à fin 2022, en visant la couverture générale en fibre optique du territoire d'ici 2025.

La crise sanitaire, qui a mis en exergue le numérique comme facteur de résilience pour l'économie et la société française mais aussi de fracture entre les citoyens, a fait apparaître la nécessité de sécuriser et d'accélérer la généralisation de la couverture en fibre optique sur le territoire, notamment en zone rurale. Le Gouvernement a décidé ainsi de renforcer ses investissements en rouvrant le guichet de l'appel à projets (AAP) « Plan France Très Haut Débit – Réseaux d'initiative publique (RIP) » le 8 janvier 2021, d'une part, et a publié le 17 avril 2022 un cahier des charges permettant un mécanisme de financement du raccordement des locaux les plus complexes à couvrir, d'autre part.

En tant que cofinanceur des RIP, l'État est particulièrement attentif à ce que les travaux soient réalisés dans une échéance conforme à l'objectif gouvernemental de 2025 et dans une qualité garantissant la pérennité des réseaux. En conséquence, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé fin 2023 des audits auprès des porteurs de RIP pour s'assurer qu'ils respectent ces deux impératifs.

Initialement porté par les crédits du programme d'investissements d'avenir (PIA) le financement du PFTHD est assuré par le programme 343 « *Plan France très haut débit* » et le programme 364 « **Cohésion** » de la mission « Relance ».

Dans la zone d'initiative publique, la très grande majorité des projets de RIP ont finalisé les procédures de mise en concurrence (délégations de service public et/ou marchés publics) pour la construction et l'exploitation des réseaux FttH (« fiber to the home », fibre optique jusqu'au domicile), faisant passer le PFTHD dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle et de production de lignes FttH sur tout le territoire. Les projets d'initiative publique sont accompagnés, instruits et suivis par l'ANCT, en lien avec la direction générale des entreprises (DGE).

Au 30 septembre 2023 (dernières données disponibles), les résultats des déploiements filaires étaient satisfaisants, grâce à la mobilisation d'un mix de technologies comportant une part très majoritaire de fibre optique, complétée par des technologies hertziennes et satellitaires :

- depuis décembre 2022, 100 % des locaux en France sont éligibles à une solution de connectivité THD ;
- la part de locaux éligibles à un débit supérieur à 30 Mbit/s (THD) par le biais d'une technologie filaire (FttH, câble, DSL) est passée de 83 % (35,9 millions de locaux) au 30 septembre 2022 à 89 % (38,9 millions de locaux) au 30 septembre 2023. Cette hausse de +6 points est exclusivement portée par la croissance du FttH ;
- pour les locaux qui ne sont pas encore éligibles à la fibre optique, des offres hertziennes alternatives sont disponibles à l'adresse (THD radio, 4G fixe), et garantiront l'accès des locaux (foyers ou entreprises) au très haut débit sur l'ensemble du territoire : 99 % des locaux (soit 42,7 millions de locaux) sont actuellement éligibles à la 4G fixe. En outre, des offres d'accès à internet par satellite à haute capacité (permettant le THD) sont disponibles sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Enfin, le Gouvernement a prolongé le guichet « *Cohésion numérique des territoires* » qui permet de faire bénéficier les locaux (en métropole et en outre-mer – hors Mayotte) sans solution de bon haut débit filaire d'une aide à l'installation et à l'équipement pour une solution hertzienne (4G fixe, HD ou THD radio, satellite) dans les zones dépourvues de solution de connectivité filaire permettant un débit supérieur à 30 Mbit/s. Lancé en 2019 sur la zone d'initiative publique, le guichet a été étendu au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à l'ensemble du territoire (hors Mayotte) et propose une aide de 300 €, rehaussée à 600 € pour les ménages les plus fragiles, permettant de compenser les coûts d'acquisition et d'installation de ces équipements spécifiques. Le Gouvernement ayant acté en décembre 2023 la prolongation du dispositif pour 2024 et 2025, un nouvel arrêté sera publié courant 2024.

Au 31 décembre 2023, près de 142 600 kits hertziens ont été installés et ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État pour un montant total de 10,7 M€, soit plus du double par rapport à 2022 en année glissante. Toutefois, malgré cette montée en charge, en raison de la publication tardive de l'arrêté prolongeant le dispositif, l'ANCT n'a pu instruire en 2023 qu'environ 20 000 demandes supplémentaires en 2023, pour un montant de 2,4 M€, portant le nombre de demandes instruites à 66 000 kits et un versement total à hauteur de 6,4 M€.

L'ensemble des actions mentionnées ci-dessus permettront d'atteindre avec cinq ans d'avance les objectifs fixés par la Commission européenne pour l'émergence de la société du gigabit, qui visent à offrir l'accès à des débits d'au moins 100 Mbit/s pouvant être améliorés jusqu'à 1Gbit/s pour l'ensemble des foyers européens d'ici à 2030.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Généralisation de la couverture en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025**

INDICATEUR 1.1 : Nombre cumulé de locaux (foyers et entreprises) éligibles à la FttH au titre de l'année N dans la zone d'initiative publique France entière

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Généralisation de la couverture en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025

### INDICATEUR

1.1 – Nombre cumulé de locaux (foyers et entreprises) éligibles à la FttH au titre de l'année N dans la zone d'initiative publique France entière

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre cumulé de locaux (foyers et entreprises) éligibles à la FttH au titre de l'année N dans la zone d'initiative publique France entière	millions	ND	10,8	12,4	13,8	cible atteinte	16,4

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep).

L'analyse pour 2023 repose sur la base des trois premiers trimestres. Les données pour le T4 seront disponibles le 7 mars 2024 sur le site de l'Arcep. L'atteinte de l'objectif visant à couvrir intégralement la France en accès très haut débit (THD) à fin 2022 pourra être définitivement évaluée à cet horizon.

##### Périmètre :

Les locaux éligibles au réseau FttH correspondent aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation. L'indicateur porte sur l'état des déploiements dans la seule zone d'initiative publique, à l'exclusion donc des déploiements dans la zone d'initiative privée

##### Mode de calcul :

Les données sont consolidées par l'Arcep à partir de données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs. Les chiffres sont arrondis à la centaine de milliers et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures. Ces données sont renseignées par l'Arcep sur une base trimestrielle et rendues publiques.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les données du T3 2023 publiées en décembre 2023 par l'Arcep établissent que 13,8 M de locaux ont été rendus éligibles à la fibre optique au 30 septembre 2023 en zone d'initiative publique. Ainsi, la cible 2023 de 12,4 M de locaux raccordés à la fibre optique est déjà largement dépassée (+1,8 M, soit +15 %). Par conséquent, l'année 2023 confirme la dynamique soutenue de raccordements en zone d'initiative publique (résultat de 10,8 M en 2022, pour une cible de 9,4 M, soit déjà +1,4 M et +15 %).

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
01 – Réseaux d'initiative publique	65 822 818 65 634 177	<b>65 822 818</b> <b>65 634 177</b>	65 822 818 65 634 177
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit	8 290 972 6 920 000	<b>8 290 972</b> <b>6 920 000</b>	8 290 972 6 920 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>74 113 790</b>	<b>74 113 790</b>	<b>74 113 790</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+18 640 387	+18 640 387	
Total des AE ouvertes	92 754 177	92 754 177	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>72 554 177</b>	<b>72 554 177</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
01 – Réseaux d'initiative publique	434 500 000 421 376 594	<b>434 500 000</b> <b>421 376 594</b>	434 500 000 421 376 594
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit	3 233 772 5 289 737	<b>3 233 772</b> <b>5 289 737</b>	3 233 772 5 289 737
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>437 733 772</b>	<b>437 733 772</b>	<b>437 733 772</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+9 132 559	+9 132 559	
Total des CP ouverts	446 866 331	446 866 331	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>426 666 331</b>	<b>426 666 331</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique	3 210 267	102 982 604	0	0
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		21 801 144	21 801 144	21 801 144
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>21 801 144</b>	<b>21 801 144</b>	<b>21 801 144</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>3 210 267</b>	<b>102 982 604</b>		<b>106 192 871</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique	3 210 267	600 000 000 414 305 422	600 000 000	600 000 000 417 515 689
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		21 801 144	21 801 144	21 801 144 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>621 801 144</b>	<b>621 801 144</b>	<b>621 801 144</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>3 210 267</b>	<b>414 305 422</b>		<b>417 515 689</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 210 267	0	0	3 210 267	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 210 267	0	0	3 210 267	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	102 982 604	74 113 790	72 554 177	414 305 422	437 733 772	426 666 331
Transferts aux collectivités territoriales	102 982 604	74 113 790	72 554 177	414 305 422	437 733 772	426 666 331
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>74 113 790</b>			<b>437 733 772</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+18 640 387			+9 132 559	
<b>Total*</b>	<b>106 192 871</b>	<b>92 754 177</b>	<b>72 554 177</b>	<b>417 515 689</b>	<b>446 866 331</b>	<b>426 666 331</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ■ ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		3 584 311		18 654 034				
<b>Total</b>		<b>3 584 311</b>		<b>18 654 034</b>				

## ■ DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023						400 000		400 000
20/11/2023		15 456 076						
<b>Total</b>		<b>15 456 076</b>				<b>400 000</b>		<b>400 000</b>

## ■ LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023								9 121 475
<b>Total</b>								<b>9 121 475</b>

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>19 040 387</b>		<b>18 654 034</b>		<b>400 000</b>		<b>9 521 475</b>



## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

**DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
920301	<b>Exclusion de l'assiette de la TOCE des dotations aux amortissements afférents aux matériels et équipements acquis pour les besoins des infrastructures et des réseaux de communications électroniques</b> Taxes sur le chiffre d'affaires des opérateurs du secteur audiovisuel et de communications électroniques <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 302 bis KH</i>	17	15	19
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>17</b>	<b>15</b>	<b>19</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Réseaux d'initiative publique		65 822 818 65 634 177	65 822 818 65 634 177		434 500 000 421 376 594	434 500 000 421 376 594
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		8 290 972 6 920 000	8 290 972 6 920 000		3 233 772 5 289 737	3 233 772 5 289 737
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>74 113 790</b>	<b>74 113 790</b>	<b>0</b>	<b>437 733 772</b>	<b>437 733 772</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+18 640 387	+18 640 387		+9 132 559	+9 132 559
Total des crédits ouverts	0	92 754 177	92 754 177	0	446 866 331	446 866 331
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>72 554 177</b>	<b>72 554 177</b>	<b>0</b>	<b>426 666 331</b>	<b>426 666 331</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+20 200 000	+20 200 000		+20 200 000	+20 200 000

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	74 113 790	74 113 790	0	437 733 772	437 733 772
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>74 113 790</b>	<b>74 113 790</b>	<b>0</b>	<b>437 733 772</b>	<b>437 733 772</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 343 a bénéficié d'un report de crédits de 2022 sur 2023 à hauteur de 3 584 311 € en AE et 18 654 034 € en CP.

Deux mouvements en gestions ont affecté les crédits du programme :

- un transfert en provenance du programme 349 « Transformation publique » de 15 456 076 € en AE, dans la perspective d'un report sur 2024 afin de financer le dispositif des conseillers numériques et la feuille de route « France numérique ensemble », actions portées par le programme 343 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- un transfert sortant vers le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de -400 000 € en AE et en CP, au titre des frais de gestion supportés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

La loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a procédé à l'annulation de 9 121 475 € de CP, sur la réserve de précaution.

## ■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	3 953 270	3 953 270	0	23 408 114	23 408 114
Surgels	0	790 654	790 654	0	4 681 623	4 681 623
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>4 743 924</b>	<b>4 743 924</b>	<b>0</b>	<b>28 089 737</b>	<b>28 089 737</b>

La gestion du fonds pour la société du numérique (FSN), fonds sans personnalité juridique, comportant les sources de financement du plan France très haut débit (PFTHD), géré initialement par la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de l'État, a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Seuls quelques projets résiduels relatifs aux projets liés à la couverture mobile restent gérés par la Caisse des dépôts et consignations jusqu'à leur extinction.

Une nouvelle convention de mandat confiant la gestion administrative et financière des crédits liés aux actions du PFTHD à l'ANCT a ainsi été signée le 16 août 2023 entre la direction générale des entreprises (DGE) et l'ANCT. Elle organise la gestion administrative, budgétaire, ainsi que les modalités de gouvernance des crédits dédiés au financement du PFTHD. Ce nouveau cadre juridique réunit la gestion technique et opérationnelle du PFTHD pour accompagner le financement des « réseaux d'initiative publique » (action 01) et celui des « autres projets concourant à la mise en œuvre du PFTHD » (action 02).

En raison de ce transfert de gestion, des rétablissements d'engagements juridiques (1 392,9 M€ en AE) et des rétablissements de crédits (151,2 M€ en CP) ont minoré la consommation en 2023 sur le programme 343.

Par ailleurs, ce transfert n'ayant pu être effectif qu'à la mi-août 2023 avec la signature de la convention de mandat, l'exécution 2023 a été marqué par un léger retard dans les opérations de décaissement des crédits au bénéfice des collectivités.

Enfin, l'exécution 2023 s'inscrit dans le contexte de la publication du rapport d'audit conseil de l'inspection générale des finances (IGF) remis à la DGE en septembre 2023 relatif à la programmation budgétaire du PFTHD, dont les recommandations ont permis à l'opérateur en charge de la gestion des crédits du PFTHD d'affiner les prévisions de versement des crédits aux collectivités.

*Dépenses pluriannuelles*

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>92 754 177</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>446 866 331</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>72 554 177</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>426 666 331</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>354 112 154</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>20 200 000</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>72 554 177</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>1 392 927 364</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>					
	<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) <b>1 392 927 364</b></b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>354 112 154</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>1 038 815 210</b>
	AE engagées en 2023 (E2) <b>72 554 177</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>72 554 177</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>0</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) <b>1 038 815 210</b></b>
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>1 038 815 210</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR



## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Réseaux d'initiative publique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Réseaux d'initiative publique		65 822 818	<b>65 822 818</b>		434 500 000	<b>434 500 000</b>
		65 634 177	<b>65 634 177</b>		421 376 594	<b>421 376 594</b>

À la suite de la signature de la convention de mandat de gestion entre la DGE et l'ANCT, l'intégralité des autorisations d'engagement disponibles sur l'action 1 a été consommée afin de financer la deuxième vague de l'appel à projets « *Création d'infrastructures de génie civil nécessaires aux raccordements finals* » du dispositif « *Raccordements complexes* », ainsi que pour soutenir le déploiement du très haut débit à Mayotte. En CP, la consommation totale en 2023 s'élève à 571,6 M€, soit 421,4 M€ après déduction des rétablissements de crédits intervenus sur l'action (150,2 M€). Ce nouveau chiffre résulte d'une révision à la hausse en cours d'année des besoins de financement de l'activité « Réseaux d'initiative publique », en raison :

- de la prise en compte des recommandations effectuées par l'IGF lors de son dernier rapport provisoire d'audit conseil remis en septembre 2023 qui a permis d'affiner les prévisions des versements aux collectivités territoriales ;
- de la reprise du processus de soldes de subventions au bénéfice des porteurs de projet ;
- du retour à une période normale de dépôt et de traitement des demandes de subventions des collectivités par l'ANCT, alors que 2022 avait vu cette période réduite en raison du transfert de la gestion administrative et financière du PFTHD de la Caisse des dépôts et consignations à l'ANCT.

La majorité des demandes de versement des crédits par les collectivités territoriales est intervenue avant la fin du mois de septembre 2023. En revanche, aucun crédit de paiement n'a été consommé :

- au titre du dispositif « Raccordements complexes ». En effet, au regard des délais d'instruction des dossiers de demande de subventions par l'ANCT, les premiers versements aux collectivités ne pourront intervenir qu'à partir de 2024 ;
- au titre du déploiement du PFTHD à Mayotte. En effet, les marchés publics étant toujours en cours de passation fin 2023, le conventionnement avec le conseil départemental, qui permettra de verser les premières subventions, n'interviendra qu'à partir de 2024.

Au 31 décembre 2023, le solde de trésorerie de la Caisse des dépôts et consignation est nul dans la mesure où l'ensemble des reliquats non consommés sur le PFTHD (151 240 468 €) ont été mis à disposition de l'ANCT et rétablis sur le programme 343.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2023 à l'ANCT correspondant à l'action 1 est de 107 283 193,61 €.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	65 822 818	65 634 177	434 500 000	421 376 594
Transferts aux collectivités territoriales	65 822 818	65 634 177	434 500 000	421 376 594
<b>Total</b>	<b>65 822 818</b>	<b>65 634 177</b>	<b>434 500 000</b>	<b>421 376 594</b>

**ACTION**

## 02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Autres projets concourant à la mise en œuvre du plan France très haut débit		8 290 972 6 920 000	<b>8 290 972</b> <b>6 920 000</b>		3 233 772 5 289 737	<b>3 233 772</b> <b>5 289 737</b>

S'agissant du projet « *Continuité territoriale numérique* », l'exécution 2023, à hauteur de 1,2 M€ en AE et en CP, est conforme à la prévision inscrite en LFI.

S'agissant du projet « *Cohésion numérique des territoires* », en raison de la publication tardive de l'arrêté prolongeant le dispositif au 1er janvier 2024, l'ANCT n'a été en mesure de traiter qu'une unique demande pour un montant de 35 700 €, alors que 3,7 M€ en AE et CP étaient prévus en LFI.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie disponible à l'ANCT au titre de l'action 2 était de 4,7 M€ de CP. Ce reliquat doit permettre de financer le rattrapage des versements non effectués en 2023 pour un montant d'au moins 4,33 M€.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 290 972	6 920 000	3 233 772	5 289 737
Transferts aux collectivités territoriales	8 290 972	6 920 000	3 233 772	5 289 737
<b>Total</b>	<b>8 290 972</b>	<b>6 920 000</b>	<b>3 233 772</b>	<b>5 289 737</b>



## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)</b>					<b>1 616 722 009</b>	<b>577 906 799</b>
Transferts					1 616 722 009	577 906 799
<b>Total</b>					<b>1 616 722 009</b>	<b>577 906 799</b>
Total des transferts					1 616 722 009	577 906 799

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.